



Département du MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250523-D2025230506-DE

2025/23/05/06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 23 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Hervé LE FLOC'H, Maire.

Etaient présent(e)s : LE FLOC'H Hervé, HENRY Catherine, BOURLÈS Christophe, LE ROUX Véronique, NÉDÉLEC Rémi, BOCQUILLON Maud, JANNY Patrick, ROYANT Helen, DUFLEIT Anthony, POUPON Marie-Laure, PERON Alan, LE FUR Françoise, LE GOFF Dominique, GOJJARD Laurine, LE GRAND Hicham (**arrivée à 20h43**, après l'élection de la secrétaire de séance), LE COROLLER Marie-Ange, LE NAOUR Roger, LE GOFF Jeannine, BAUDET Philippe, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PERON Matthieu, PICARDA Styren, formant la majorité des membres en exercice.

Absent(e)s excusé(e)s : COUGARD Christelle, LE GRAND Mickaël, LE GRAND Hicham (**jusqu'à 20h43**), TROALEN Anne, PHILIPPE Jean-Luc.

Procurations : COUGARD Christelle à HENRY Catherine, LE GRAND Mickaël à BOURLÈS Christophe, TROALEN Anne à PICARDA Styren, PHILIPPE Jean-Luc à BOUËDEC Jean-Michel.

Au moyen d'un vote à main levée, par 20 voix « POUR » et 6 voix « ABSTENTION », Catherine HENRY a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation : 13/05/2025
Convocation affichée le : 16/05/2025

Nombre de Conseillers :

En exercice : 27
Présents : 23
Procurat ion (s) : 4

Reçu en Préfecture de VANNES le 30/05/2025
Publié ou notifié le 03/06/2025
Certifié exécutoire le 03/06/2025
A GOURIN, le 03/06/2025.

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H



6- CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE RÉALISATION ENTRE LA COMMUNE DE GOURIN ET LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIES DU MORBIHAN (SDEM) DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME EXCEPTIONNEL DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour signer avec le Syndicat Morbihan Énergies une convention de financement et de réalisation, dans le cadre de travaux de rénovation de l'éclairage public portant sur le remplacement de 80 luminaires.

Le coût total de l'opération s'élève à 62 400 € TTC, dont :

- 49 400 € TTC à la charge de la commune de Gourin,
- 13 000 € pris en charge par Morbihan Énergies.



Envoyé en préfecture le 30/05/2025
Reçu en préfecture le 30/05/2025
Publié le
ID : 056-215600669-20250523-D2025230506-DE

Département du MORBIHAN

VU la convention de financement et de réalisation, ainsi que les plans correspondants, joints en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son adjoint délégué en cas d'empêchement, à signer la convention de financement et de réalisation, dans le cadre de travaux de rénovation de l'éclairage public portant sur le remplacement de 80 luminaires

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H.



Pour extrait conforme au registre,
A GOURIN, le 23 mai 2025

La secrétaire de séance,

Catherine HENRY.